



COMPTE-RENDU

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » 21/02/2023

Le comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » s'est tenu le 21 février 2023 à la Mairie d'Entraigues.

Présents

Chantal Theysset (Présidente du COFIL, commune Villard-Reymond)
Nicole Faure (Commune Ornon)
André Blanc (Commune Chantepérier)
Maud Balme (CCO – Directrice du pôle Aménagement du territoire et environnement)
Emilien Maulavé (CD38)
Sandra Colautti (SYMBHI)
François Couilloud (PNE)
Xavier Colombet (FDAAPPMA 38)
Angélique Pruvost (Drac Nature)

Excusés

Thierry Kovacs (Région AURA), Georges Goffman (Commune Bourg d'Oisans), Gilbert Maugiron (Commune Valbonnais), Jean-Baptiste Butin (DDT38), Fabrice Decout (OFB), Erick Salvatori (ONF), Margo Spiteri (ONF), Romain Tartreau (CLE Drac-Romanche), Caroline Sillon (Oisans Tourisme), Sonia Coin (CCO), Robinson Stieven (Chambre d'Agriculture), Hermann Dodier (FAI), Denis Pellissier (CNPF), Céline Dolgopyatoff-Burlet (CD38), Lucille Delacour (SYMBHI), Audrey Pagano (CEN), Rémi Fonters (LPO)

Les objectifs de la réunion

L'ordre du jour de ce comité de pilotage (COFIL) était le suivant :

1. Cadrage et préalables
2. Bilan de l'animation 2022
3. Perspectives 2023

Déroulement de la réunion et synthèse des présentations

1. Cadrages et préalables

● Les grands principes de la politique Natura 2000 :

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire rares ou menacés à l'échelle européenne. Plus de 900 espèces et 200 habitats sont concernés en Europe.

La France compte 1 776 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % du territoire marin métropolitain.

La démarche Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces. Ainsi, le Comité de Pilotage (COPI) a pour rôle d'orienter les actions à mettre en place à partir des diagnostics élaborés dans le cadre des Documents d'Objectif (DOCOB – plans de gestion) des sites.

Afin de mettre en place des actions en faveur de la conservation ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, des contrats Natura 2000 rémunérés peuvent être signés entre un propriétaire ou gestionnaire de terrains du site et l'Etat. Trois types de contrats existent :

- Les contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) contractualisées par les agriculteurs sur des parcelles agricoles déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune),
- Les contrats forestiers mis en place sur des parcelles forestières publiques ou privées,
- Les contrats « ni-ni » (ni agricoles, ni forestiers) mis en place sur tout autre type de milieux.

Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire doivent être soumis à évaluation d'incidence préalable.

● Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine :

Les quatre sites Natura 2000 du Taillefer, du col d'Ornon, de la plaine de Bourg d'Oisans et du plateau d'Emparis, animés par la Communauté de communes de l'Oisans, couvrent une surface de 14 400 ha et intègrent 21 communes (dont 16 communes de l'Oisans et 5 communes de la Matheysine).

● Le site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » :

Le site « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » (4 820 ha) est recouvert à 60 % par des milieux forestiers, à 27 % par des milieux agro-pastoraux et à 13 % par des milieux ouverts sans, ou avec peu de végétation.

Le site héberge 13 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire, 12 espèces animales d'intérêt communautaire et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire.

2. Bilan de l'animation 2022 sur le site

● Volet agro-environnement :

L'objectif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) est de maintenir une agriculture permettant la conservation des habitats agropastoraux et des espèces associées par une gestion extensive des prairies et pâturages.

Au total, 96,5 ha de surface agricole ont été engagés sur le site, pour un coût de 36 774 € sur 5 ans. Quatre types de MAEC ont été contractualisés :

- Maintien de la diversité floristique dans les prairies permanentes (présence d'au moins 4 plantes indicatrices de biodiversité),
- Retard de fauche au 15 juillet,
- Maintien des pratiques de pâturage pour les entités collectives,
- Amélioration de la gestion pastorale (élaboration et mise en place d'un plan de gestion pastoral spécifique, en lien avec la FAI).

Un nouveau PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) a été élaboré en 2022 sur le Grand-Sud Isère (Oisans, Matheysine, Trièves), afin de faire bénéficier ce large territoire du nouveau dispositif de MAEC.

! ATTENTION ! De nouvelles informations nous sont parvenues le 17 mars dernier : une analyse juridique de la DREAL établit l'illégalité des cofinancements assurés par le Département de l'Isère. Cela remet donc en cause le pan d'actions « MAEC » présenté lors du COPIL Natura 2000 du Col d'Ornon, et réduit considérablement les MAEC contractualisables par les exploitants du site.

Du fait de l'incapacité de mobiliser les crédits « Département » en 2023, les crédits « Etat » seuls ne suffiront pas à financer l'ensemble des MAEC prévues. Le choix a donc été fait de prioriser les crédits intégralement en faveur des groupements pastoraux, et donc des zones d'alpages (code mesure : PRA3).

Cela implique que les MAEC à destination des exploitants individuels (codes mesures : PRA1, ESP3 et OUV2) ne pourront malheureusement pas être mobilisées lors de la campagne 2023. Les exploitants individuels devraient en revanche pouvoir contractualiser ces MAEC en 2024.

● Volet forestier :

Aucun contrat forestier n'a été engagé sur le site.

Cependant, des possibilités de contrats forestiers types « îlots de sénescence » existent. Une tournée de terrain a été effectuée avec l'ONF en 2022 pour identifier les parcelles qui pourraient bénéficier de ce type de contrats. A noter qu'aucun financement n'est pour le moment disponible pour mettre en place ce type de contrats Natura 2000.

● Volet ni agricole - ni forestier (ni-ni) :

Un contrat de restauration de la grande Tuffière d'Ornon a été porté par la commune d'Ornon en 2016. Il visait à effectuer des travaux favorisant la circulation de l'eau pour augmenter les dépôts de calcaire. Ces travaux ont été accompagnés par la pose d'un panneau d'informations.

En 2022, le chantier participatif d'arrachage du Bunias d'Orient qui a lieu tous les ans sur une parcelle au Col d'Ornon a été renouvelé. La parcelle a été intégrée à un réseau de 7 « parcelles tests » sur lesquelles un suivi scientifique est assuré, afin d'étudier l'évolution de la plante en fonction des pratiques de gestion mises en place.

Un groupe de travail Bunias a également vu le jour à l'échelle de l'Isère, permettant à tous les acteurs du territoire concernés par la problématique de profiter des retours d'expérience de chacun.

Enfin, un inventaire du Bunias a été réalisé par Drac Nature sur 4 communes particulièrement touchées : Chantepérier, Entraigues, Valbonnais (communes du site Natura 2000) et Siévoz (hors site Natura 2000).

Nicole Faure, maire d'Ornon, signale que quelques pieds de Bunias sont connus et localisés dans un jardin sur le hameau de La Poutuire.

● **Mise à jour du Document d'objectifs (DOCOB) du site**

Le DOCOB du site date de 2011 (> 10 ans) et une mise à jour du document a donc été demandée par les services de l'Etat.

Un stage de deux mois a été consacré à la mise à jour et au traitement des données « faune » (collecte de données naturalistes, construction d'une base de données « faune », production d'un atlas cartographique « espèces d'intérêt communautaire »).

26 espèces d'intérêt communautaire ont ainsi pu être identifiées, chacune ayant reçu un niveau d'enjeu territorial. Ces résultats devront être discutés en groupe de travail.

Xavier Colombet (Fédération de Pêche 38) précise qu'une actualisation des données Ecrevisses à Pieds Blancs est en cours dans le cadre du Contrat de Bassin du Drac.

● **Communication**

La 9^{ème} Lettre d'informations Natura 2000 (Oisans, Matheysine, Briançonnais) a été éditée.

Elle contient notamment un article sur la mise à jour du Document d'objectifs du site Natura 2000 du Col d'Ornon.

3. Perspectives 2023

● **Loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et mesures de simplifications) :**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence de gestion des sites Natura 2000 a été transférée des services de l'Etat (DDT) aux Régions. Cela signifie que les dossiers Natura 2000 (animation, et contrats forestiers et ni-ni) ne sont à présent plus instruits par les services de la DDT, mais par ceux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A ce jour, une incertitude demeure quant aux financements qui seront alloués à Natura 2000 (animation et contrats - hors MAEC -) à court et moyen termes.

● **Agro-Environnement :**

L'année 2023 sera consacrée à la contractualisation de MAEC par les agriculteurs du territoire.

Des réunions d'informations (collectives et individuelles) sont prévues pour fin février et début mars.

● **Mise à jour du DOCOB :**

Une fois la partie « diagnostic » terminée, des groupes de travail thématiques (« milieux forestiers », « milieux agricoles », « milieux aquatiques »...) seront mis en place afin d'affiner les enjeux et actions sur chacune des thématiques identifiées.

4. Conclusion

Chantal Theysset a conclu la réunion en remerciant l'assemblée et en soulignant l'importance du partenariat mis en place entre la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Cécile Guillaumin (Communauté de communes de l'Oisans) - chargée de mission Natura 2000

Tél. : 07-86-80-69-70

Mail : c.guillaumin@ccoisans.fr